



**Procès-verbal  
du Conseil d'Administration de l'AIISA  
du samedi 10 avril 2021.**

En visio-conférence, le samedi 10 avril 2021, les membres de l'Association des Ingénieurs de l'ISA se sont réunis en Conseil d'Administration, sur convocation du Président adressée le 26 mars 2021.

**Présents :** Jacques FIEY (ISA 1967 – 01), Gérard COUSIN (ISA 1968-02), Jean Luc Girard (1970-4), Jean-Pierre HUREZ (1970-4), Christine Girard (ISA 1971–05), Pierre-Marie DELEBECQUE (1973-07), Bernard LAUVERJAT (ISA 1975-9), Stéphanie HENRION ESTIENNE (ISA 1976-10), Paul DERUMAUX (ISA 1977-11), Jean Marie GLACET (ISA 1978-12), Claire D'ARNOUX (ISA 1979-13), Jean-Marc DEKERVEL (1980-14), Benoit LAFFINEUR (ISA 1980- 14) , Annick LAFFINEUR (ISA 1981- 15), Odile DEVRED (1982-16), Pascal DELOT (1983-17) Eloi CARTON (ISA 1986-20), Guy LANNOY (ISA 1987-21), Christian CORDONNIER (ISA 1988-22), Pascal DRIEUX (1992-26), Stéphane BRABANT (ISA 1996-29), Céline PUECH (ISA 2000-33), Eugénie CHENU (2004-37), Romain DREMAUX (ISA 2005 – 38), Anne Charlotte CHATELAIN (ISA 2007-40) Claire GRASSET (ISA 2009-42), Aude MESSUWE (2010-43), Matthieu BEYAERT (ISA 2013-46), Virginie TELLIER (2014-47), Antoine DEBRABANT (2015-48), Justine Dubar (2017-50)

**Pouvoirs :** Marc Denoed (1969 03) donne pouvoir à Stéphane BRABANT (ISA 1996-29), Marie-Paule DELEBECQUE (1972-06) donne pouvoir à Pierre – Marie DELEBECQUE (ISA 1973-07), Gilles DECLEMY (1974-08) donne pouvoir à Eloi CARTON, Amaury SMETS (1989-23) donne pouvoir à Paul DERUMAUX, Gilles GUERLET (1995-28) donne pourvoir à Annick LAFFINEUR (ISA1981-15), Thibault DUSSOSSOY (2018-51) donne pouvoir à Romain DREMAUX (ISA 2005 – 38)

34 promos étaient présentes ou représentées (6 par pouvoirs)

Invitées : Angélique ANNE (déléguée générale HEI ALUMNI) Agathe DESSERY (Manager AIISA et HEI Alumni)

Le CA peut donc délibérer valablement. Eloi CARTON, Président, ouvre la séance à 9h30. Eloi remercie l'ensemble des administrateurs pour leur présence. 2 démissions sont actées : (Emmanuel Banon (2002-35) quitte le Bureau de l'Association et Philippe VANBREMEERSCH (1967-01) a demandé à démissionner et à être remplacé par Jacques FIEY. Eloi propose également d'acter le compte rendu du CAE du 3 février dernier en prenant en compte la remarque de Gérard Cousin (il ne s'agit pas d'un vote à l'unanimité mais à la majorité car il y a eu 3 abstentions)

## Points à l'ordre du jour :

- 1. Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/12/2020, proposition d'affectation du résultat, approbation de la situation comptable au 31/03/2021, les 3 seront soumis à l'assemblée générale ordinaire (prévue aussi le 10 avril à la suite du CA) ;
2. Adoption du texte des résolutions qui seront ensuite à soumettre au vote de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020 ;
3. Examen des conditions et modalités du projet de fusion avec HEI Alumni. Fusion qui sera concrétisée par l'absorption de l'AIISA par l'ASSOCIATION DES INGENIEURS HEI (HEI ALUMNI), Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de Lille le 11 février 1949, N°SIRET 78371423100017, dont le siège social est sis au [13 rue de Toul](#) 59046 Lille Cedex ;
4. Adoption du projet de traité de fusion et mandat aux fins de signature ;
5. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire, élaboration de son ordre du jour.

Puis Annick Laffineur, Trésorière, donne l'arrêté des comptes au 31/12/2020 puis donne une situation au 31/03/21.

Elle dresse les grandes lignes des comptes 2020. Au niveau des recettes, à noter une nouvelle baisse des cotisations (760 cotisants pour un total de 43900€). Un total de revenus de gestion courante de 50869€ + une recette pour ISA 5000 de près de 56000€. En ce qui concerne les dépenses, les principales dépenses de l'AI en 2020 sont le salaire de la permanente à mi-temps 12300€ (Marie – 11 mois et Agathe depuis décembre), Ingénia (9200€), la refonte du site web (5000€), des dépenses et provisions pour ISA 5000 (56000€). Soit un total de dépenses de 85176€ + les dépenses spécifiques ISA 5000 de 6207€. Ce qui donne un résultat positif total de 15585€.

Pour l'arrêté des comptes en date du 31 mars 2021, on est hors ISA 5000 à un déficit de 1140€. En terme de recettes on peut voir 5414€ de cotisations (n'apparaissent pas encore celles en prélèvement) Coté dépenses près de 3000€ pour le salaire de la manager du réseau et 3450€ pour Ingénia.

Eloi Carton donne ensuite les grandes lignes de son rapport moral qui sera lu entièrement lors de l'AGO suivante. (Pandémie, Isa 5000 reporté au 14 mai 2022, départ de Marie Hornain et arrivée d'Agathe, effritement des cotisations et le projet de Maison commune qui est en cohérence avec l'évolution de l'école Junia)

Nous passons alors au vote des résolutions 1 à 4

## **PREMIERE RESOLUTION**

Le Conseil d'administration décide d'arrêter, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui se solde par un bénéfice de 15485 euros et décide, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat bénéficiaire au poste report à nouveau.

Les administrateurs ont voté à la majorité cette résolution (on comptabilise 3 votes contre)

## **DEUXIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration décide de présenter la situation comptable arrêtée au 31 mars 2021 (Situation intermédiaire à insérer dans le traité de fusion <= 5 mois), à l'Assemblée Générale se soldant par un résultat déficitaire de 1140 euros.

Les administrateurs ont voté à la majorité cette résolution (on comptabilise 3 votes contre)

## **TROISIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration décide d'adopter le texte définitif du rapport moral devant être présenté à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Les administrateurs ont voté à la majorité cette résolution (on comptabilise 1 vote contre)

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration arrête et adopte le texte des résolutions à soumettre au vote de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Les administrateurs ont voté à la majorité cette résolution (on comptabilise 1 vote contre)

3. Examen des conditions et modalités du projet de fusion avec HEI Alumni. Fusion qui sera concrétisée par l'absorption de l'AIISA par l'ASSOCIATION DES INGENIEURS HEI (HEI ALUMNI), Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de Lille le 11 février 1949, N°SIRET 78371423100017, dont le siège social est sis au [13 rue de Toul](#) 59046 Lille Cedex ;

Le bureau de l'association détaille les grandes lignes du traité de fusion. Objectif, créer une nouvelle entité qui portera le nom de JUNIA Alumni. Au moins 2 diplômés de chaque association seront présents dans le Bureau. Une représentativité de 25% au moins de diplômés HEI et ISA au sein du Conseil d'administration. A noter une intégration des étudiants dans le Réseau dès leur entrée dans l'école avec une offre de service liée. Une structure professionnelle avec 4 salariés. Un nouveau souffle pour l'association mais avec toujours un objectif d'animer et servir le Réseau. Maintenir et poursuivre notre

offre de services et créer de nouvelles actions. Il est à noter que les diplômés HEI et ISA seront traités à part égale.

Le Bureau répond ensuite aux questions des administrateurs.

#### **Cinquième résolution**

Le Conseil d'administration, après avoir examiné les raisons, conditions et modalités de la fusion absorption de l'association par l'association HEI ALUMNI, telles qu'elles lui ont été présentées par le Président, entendu les explications complémentaires qui lui ont été fournies et après lecture du projet de traité de fusion, décide d'adopter ledit traité dans toutes ses dispositions.

Les administrateurs ont voté à la majorité cette résolution (on comptabilise 3 votes contre et 3 abstentions)

#### **Sixième résolution**

Le Conseil d'administration comme conséquence de la décision qui précède, décide de donner mandat à son président de signer le traité de fusion.

Les administrateurs ont voté à la majorité cette résolution (on comptabilise 3 votes contre et 2 abstentions)

#### **Septième résolution**

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire le :

- 10 mai 2021 à 18H30

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) présentation du rapport du Conseil d'administration ;
- 2) approbation du traité de fusion-absorption et réalisation de la fusion ;
- 3) dissolution sans liquidation de l'association ;
- 4) pouvoirs à donner.

Les administrateurs ont voté à la majorité cette résolution (on comptabilise 3 votes contre)

La séance est levée à 10h35